



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 22 mars 2013*

L'an deux mil treize et **le vingt-deux mars à 20 heures 30**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

**Présents** : Mmes Christiane THIBERT, Nicole NAVARRO, Claude ROLLIN, Mrs Franck FURTIN, Christian HARTWICH, Benoit JABOULET et Dominique VIOT.

**Absents représentés** :

Jean-Pierre BOURGEOIS donne pouvoir à Claude ROLLIN

Patricia DUBOIS donne pouvoir à Benoit JABOULET

Colette BERGER donne pouvoir à Nicole NAVARRO

Solange DUMAS donne pouvoir à Christian HARTWICH

**Absent excusé** : Michel ARIES

**Absent non excusé** : Pascal GUILON

Secrétaire de séance Dominique VIOT

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **11**

Date de la convocation : 18 mars 2013

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Dominique Viot a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de séance du 22 février 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 22 mars 2013.

**Ordre du jour**

- **Acceptation des crédits de reports 2012**
- **Adoption du compte administratif – exercice 2012**
- **Adoption du compte de gestion – exercice 2012**
- **Affectation des résultats 2012**
- **Durée d'amortissement du PLU**
- **Vote du budget communal primitif 2013**
- **Vote de taux d'imposition 2013**
- **Attributions subventions 2013**
- **Attribution subvention au Fond Solidarité Logement 2013**
- **Renouvellement à la convention fourrière avec la SPA**
- **Participation à l'achat des fournitures scolaires des enfants fréquentant le collège de Thoissey (APEC)**
- **Montant de la taxe sur les panneaux publicitaires**
- **Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de toiture et façade Mairie-Ecole**
- **Demande de subvention exceptionnelle de l'Etat pour la remplacement de la Croix du cimetière**
- **Demande de Subvention au SDIS pour l'acquisition de matériel pour les Sapeurs-Pompiers**

## Délibérations

### **N°3 : Acceptation des Crédits de Reports 2012**

Le conseil municipal prend connaissance du résultat de l'année 2012, et un montant non dépensé est à reporter en section de dépense d'investissement soit la somme de 17 545 € ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité le report réalisé en investissement 2012, le montant non dépensé en 2012 est reporté sur le budget 2013.**

**Report en dépenses de 17 545,00 € suivant le détail ci-dessous :**

**Dépenses : Cpte 21 318 Autres bâtiments publics op 140 (Rénovation bâtiment communal)  
17 545,00 € Et Recettes : 0,00 €**

### **N°4 : Adoption du Compte Administratif – exercice 2012**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122.-21 et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2012 approuvant le Budget Primitif communal – exercice 2012 ;

Vu les délibérations en date du 27 avril, 28 septembre, 26 octobre et 30 novembre approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2012 ;

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2012 ;

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christian HARTWICH, 2<sup>ème</sup> Adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice 2012 du budget communal arrêté comme suit :**

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RESULTAT EXERCICE 2012</b>
352 078,57 €uros  + report de l'excédent de fonctionnement année 2011  136 583,00 €uros  <b>TOTAL : 488 661,57 €uros</b>	          <b>302 701,56 €uros</b>	          <b><u>185 960,01 €uros</u></b>

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RESULTAT EXERCICE 2012</b>
126 196,73 €uros  + report du résultat antérieur 2011  73 838,96 €uros  <b>TOTAL : 200 035,69 €uros</b>	          <b>102 054,94 €uros</b>	          <b><u>97 980,75 €uros</u></b>

### **N°5 : Adoption du Compte de Gestion – exercice 2012**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et 2 ;  
Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2012 de la commune a été réalisée par le Receveur en poste à Thoissesey ayant exercé au cours de la gestion 2012 et que les comptes établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs.

Madame le Maire précise que le Receveur municipal en poste a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui fait obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de Madame le Maire et des comptes de gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2012 dressé par le Receveur municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer du budget suivant :**

↳ **Budget Commune**

### **N°6 : Affectation des Résultats – exercice 2012**

Le Conseil municipal réuni,

Après avoir entendu et approuvé les résultats de l'exercice 2012 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31/12/2012 ;

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2012 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître des excédents;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter l'excédent de l'exercice 2012 qui s'élève à 283 940,76 € sur le budget de l'exercice 2013 comme suit :**

↳ **97 980,75 € à la section investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement »**

↳ **185 960,01 € à la section fonctionnement au compte 002**

### **N°7 : Durée d'amortissement du Plan Local d'Urbanisme**

Madame le Maire fait part qu'il est nécessaire d'amortir la somme imputée au compte 202 (frais d'urbanisme, opération 85) car elles n'ont pas vocation à rester dans le patrimoine de la collectivité.

Elle demande à l'assemblée de délibérer sur la durée de celles-ci soit sur 5, 10 ou 15 ans.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **FIXE, à l'unanimité des membres présents et représentés, à 10 ans la durée d'amortissement de ces frais d'urbanisme. Cet amortissement sera inscrit au budget 2013 au compte 042 – 68111 en dépenses et au compte 040 – 28031 en recettes.**

### **N°8 : Vote du Budget Primitif 2013**

Madame le Maire demande à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2013 pour un montant de :**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses :</b>	<b>516 832,00 €</b>	<b>290 107,00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>516 832,00 €</b>	<b>290 107,00 €</b>

### **N°9 : Vote des Taux d'Imposition 2013**

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur l'augmentation ou non des taux d'imposition pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le maintien du taux de taxe foncière sur le non-bâti pour 2013 au même niveau que 2012 soit 39,16 %.**
- **APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le maintien du taux de taxe foncière sur le bâti pour 2013 au même niveau que 2012 soit 13,38 %.**
- **APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le maintien du taux de taxe d'habitation pour 2013 au même niveau que 2012 soit 11,28 %.**

### **N°10 : Attribution des Subventions Municipales pour l'année 2013**

Le Conseil Municipal de la commune de Garnerans, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution des subventions suivantes :

- 150,00 € au Club de l'Amitié
- 50,00 € à la FNACA
- 800,00 € au Sou des Ecoles
- 50,00€ à la Société Communale de Chasse
- 20,00 € par enfant de la commune à l'association des JSP
- 500,00 € Subvention exceptionnelle à l'Association des JSP
- 300,00 € au Comité de Fleurissement
- 500,00 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 80,00 € à la Croix Rouge
- 80,00 € pour l'Amicale des Donneurs de Sang
- 50,00 € à la Prévention Routière
- 30,00 € aux PEP 01 pour des soutiens à des familles en difficulté au collège (1 enfant en 2012)
- 30,00 € au Cecof d'Ambérieu pour un enfant de la commune
- 30,00 € au CFA de la Noue pour un enfant de la commune
- 30,00 € au CFA -BTP d'AUTUN (71) pour un enfant de la commune
- 60,00 € à l'Association formation travaux publics et bâtiments pour deux enfants de la commune
- 60,00 € à la MFR de Charentay pour deux enfants de la commune
- 30,00 € à la MFR de la Dalmassière pour un enfant de la commune
- 30,00 € à la MFR de Saint Romain de Popey pour un enfant de la commune
- 30,00 € à l'Académie de la DOMBES
- 60,00 € à la MFR de la Vernée à Péronnas pour deux enfants de la commune
- 30,00 € CFA de Saône et Loire de Saint Marcel pour un enfant de la commune
- 160,00 € à la Mission Locale Jeunes soit 20 € par jeune de la commune aidés en 2012
- 30,00 € à l'Addim de l'Ain

**Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 6574.**

**Le Conseil Municipal de la commune de Garnerans, après en avoir délibéré, refuse à la majorité des membres présents et représentés, l'attribution de subventions suivantes :**

- Chambres des Métiers de l'Ain pour des enfants qui bénéficient déjà de subventions
- Collège Privé de Saint Didier pour 6 élèves de Garnerans
- ADAPA

### **N°11 : Attribution subvention au Fond Solidarité Logement année 2013**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTE d'allouer à la majorité des membres présents et représentés, une subvention au Fond Solidarité Logement Soit 0,30 € par habitants x 678 habitants = 203,40 € pour l'année 2013.**

Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 6574.

### **N°12 : Renouvellement Convention de fourrière avec la SPA année 2013**

Madame le Maire fait part du renouvellement de la convention avec la SPA de Lyon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE que la commune renouvelle la convention avec la SPA pour un montant de : 678 habitants x 0,33 € = 223,74 € pour le compte de la SPA au titre de l'année 2013. Cette somme sera imputée sur compte 6281.**

### **N°13 Participation aux fournitures scolaires des membres de l'Association des Parents d'élèves du collège Bel Aire de Thoissey**

Madame le Maire fait part de la demande de l'Association des Parents d'Elèves du Collège Bel Air de Thoissey concernant la participation aux fournitures scolaires des élèves de la commune fréquentant l'établissement. Elle demande à l'assemblée d'accepter celle-ci par un forfait à hauteur de 30,00 € par enfant.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés la participation aux fournitures scolaires des élèves de Garnerans scolarisés au Collège Bel Air de Thoissey par un forfait à hauteur de 30,00 € par enfant.**

### **N°14 : Taxe sur les panneaux d'affichages**

Le conseil municipal est informé du courrier reçu par la société CBS Outdoor concernant le calcul de la taxe municipale applicable aux 24 m2 de panneaux d'affichage sur la commune de Garnerans.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés le calcul de la taxe municipale concernant les panneaux d'affichage de 24 m<sup>2</sup> au taux de 15 €/m<sup>2</sup>.**

### **N°15 : Mission de maîtrise d'œuvre réfection toiture et façade Mairie et Ecole**

Madame le Maire fait part du compte rendu de la Commission du 20 février dernier, concernant la Maîtrise d'œuvre de la réfection de la couverture de la Mairie /Ecole et le ravalement des façades de la Mairie/Ecole/salle des Fêtes.

La Commission a retenu Jean-Pierre MAGNIN – Architecte DPLG à Mâcon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **A RETENU à l'unanimité les membres présents et représentés, l'architecte Jean-Pierre MAGNIN – DPLG de Mâcon.**

➤ **DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour en poursuivre l'exécution.**

### **N°16 : Demande de subvention exceptionnelle de l'Etat pour le remplacement de la Croix du cimetière**

Madame le Maire demande au conseil municipal qu'il est nécessaire de reconstruire la croix du cimetière suite à la tempête du 15 août dernier.

Un devis a été demandé à Boyard Métal de Polliat,

Précise que cet investissement serait susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre des travaux d'intérêt local (Ministère de l'Intérieur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE l'opération pour un montant de travaux estimés à 3 500 € HT, soit 4 186 € TTC.

➤ DECIDE d'inscrire cette opération au budget primitif 2013 (compte 21316 section d'investissement – opération 146).

➤ SOLLICITE une subvention exceptionnelle de l'Etat sur les crédits 2013 du budget du Ministère de l'Intérieur « programme 122, action 01, de la mission relations avec les collectivités territoriales pour les aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ».

### **N°17 : Demande de subvention au SDIS pour l'achat de matériel pour les Sapeurs-Pompiers**

Madame le Maire fait part de la nécessité d'acquérir du matériel pour les Sapeurs-pompiers.

Il s'avère que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a délibéré dans sa séance du 11 décembre 2009, sur la liste des matériels subventionnables aux communes ayant un C.P.I.N.I. Les vestes d'interventions (textiles) sont subventionnées à un taux de 60 % et les lots de sauvetage sont subventionnés à un taux de 30%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter une subvention pour l'acquisition de Matériel pour un taux de 30 % et 60%. Charge Madame le Maire de signer tout document afférent à cette demande et Précise que les crédits sont inscrits au budget 2013.

### **Rapports Commissions**

#### **Action sociale et culturelle**

Ecole : la troisième classe rouvre !!!

Périscolaire : Bilan 2012 envoyé à la CAF.

Fête du village : prochaine réunion le 5 avril.

#### **Finances**

Budget présenté : voir ci-dessus.

#### **Communication**

Note d'info en cours de finalisation.

#### **Urbanisme et environnement**

Travaux de la Mairie et de l'Ecole en cours de préparation.

Fibre optique :

- Réunion du 18 mars avec la SAFEGE sur l'avancement des travaux.

- Réunion jeudi 28 mars pour la réception des travaux qui sont terminés hormis le Picollet.

### **Questions / informations diverses**

La séance est levée à 24h00.

***Prochain Conseil le Vendredi 26 avril 2013***

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus*

***Le Maire,  
Christiane THIBERT.***